

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	06/02/2020

Détection de la peste porcine africaine au sein d'un élevage familial porcin en Grèce

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Sophie Carles (Inrae), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le LNR : Marie-Frédérique Le Potier (Anses)

Pour la DGAL : Guillaume Gerbier (DRAAF Grand-Est)

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Sources : alertes ADNS (Commission européenne au 06/02/2020)

La peste porcine africaine (PPA) a été détectée pour la première fois en Grèce. La présence du virus a été confirmée le 05/02/2020 dans la région de Serres au nord du pays, frontalière de la Bulgarie (Figure 1) (source : Commission européenne ADNS au 06/02/2020). Il s'agit d'un porc d'engraissement retrouvé mort au sein d'un élevage familial de 32 porcs dont 5 porcs de reproduction, 14 porcs d'engraissement et 13 porcelets. La présence du virus a été confirmée par le laboratoire national de référence grec.

Les mesures de contrôle ont été mises en place selon la directive 2002/60 dès la suspicion de PPA le 03/02/2020. Du fait de la détection de la PPA sur un sanglier en octobre 2019 en Bulgarie à proximité de la frontière avec la Grèce, la surveillance avait été renforcée par les autorités grecques à la frontière (source : [CPVADAAA¹ du 16/01/2020](#)). Une zone I (proximité avec une zone où la PPA est présente dans la faune sauvage) avait été mise en place conformément à la décision 2014/709. Des mesures complémentaires au niveau de l'exploitation et au niveau régional sont en cours de mise en place depuis la confirmation du virus le 05/02/2020.

¹ Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux

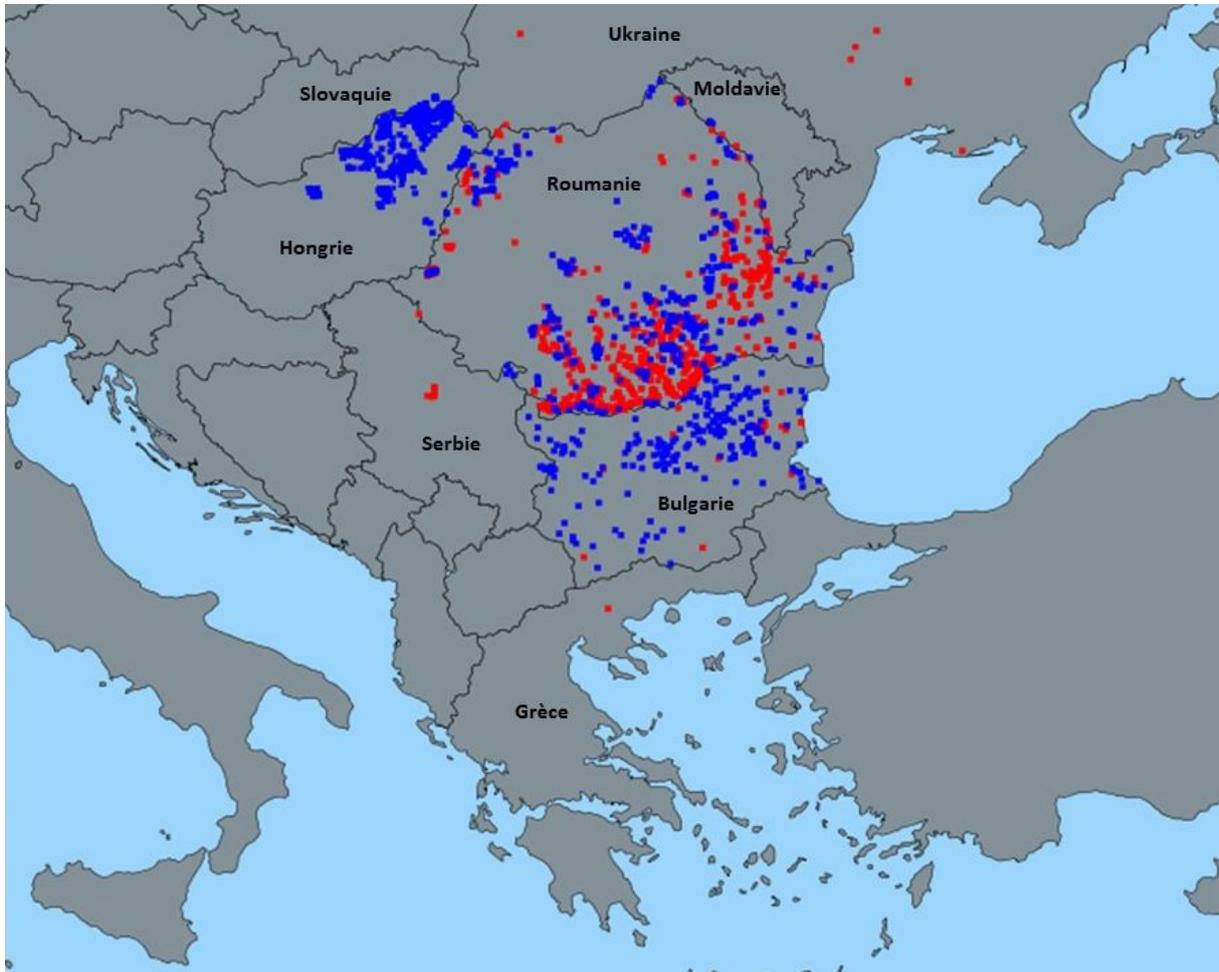


Figure 1. Localisation des foyers domestiques (rouge) et cas faune sauvage (bleu) de peste porcine africaine confirmés en Europe du 01/08/2019 au 05/02/2020 (source : Commission européenne ADNS au 06/02/2020).